

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 Juillet 2020

Date de la convocation : 4 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Levon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. André Jean TERRA, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : Mme Florence DAVID à Mme Dominique ROUX, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC.

Absente : Mme Béatrice TRANCHAND.

Secrétaire de séance : M. Frédéric BELMONTE

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Election du 10^{ème} Vice-Président

Rapporteur : Le Président

NOTE DE SYNTHÈSE

Au vu de la précédente délibération fixant la composition du bureau de Vienne Condrieu Agglomération, le nombre de Vice-présidents a été arrêté à 15. Cette délibération a été rendue exécutoire.

Les Vice-présidents doivent être successivement élus selon le même mode de scrutin (scrutin uninominal majoritaire à trois tours) et selon les mêmes conditions de quorum que le Président.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n°38-2019-10-03-003, en date du 3 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

VU la délibération du conseil communautaire de ce jour fixant la composition du Bureau de Vienne Condrieu Agglomération,

VU la candidature de Monsieur Christian JANIN,

VU le procès-verbal de l'élection des Vice-présidents annexé à la présente délibération,

VU les résultats du scrutin,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 10^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 50

BULLETINS BLANCS : 1

BULLETINS NULS : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 49

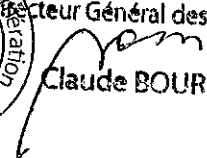
MAJORITE ABSOLUE : 25

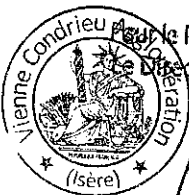
Monsieur Christian JANIN a obtenu : 49 voix

PROCLAME, Monsieur Christian JANIN élu 10^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.


Conseil Communautaire du 10 juillet 2020


Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 13 JUIL. 2020
et a été publiée le 15 JUIL. 2020

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat